



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE
Direction départementale des territoires
Service urbanisme, habitat et constructions
Cellule planification et application du droit des sols

Règle de « l'urbanisation limitée » en l'absence de SCOT

Demande de dérogation dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation - Courrier type -

Monsieur le Préfet de la Haute-Saône

Objet : POS/PLU/Carte communale de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx - Demande de dérogation aux dispositions de l'article L 142-4 du code de l'urbanisme (règle d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT applicable).

Monsieur le Préfet,

Par délibération du xx/xx/xxxx, la commune / communauté de communes de xxxxxxxx a engagé une procédure de *élaboration / modification / révision générale / révision allégée / mise en compatibilité*, de son document d'urbanisme.

L'arrêt du projet a été prononcé par délibération le ..././....

Ou en fonction de la procédure,

Le projet sera prochainement notifié aux Personnes Publiques Associées préalablement à la mise en enquête publique / à la mise à disposition du public.

Cette procédure d'*élaboration / d'évolution* entraîne l'ouverture à l'urbanisation des zones suivantes :
xxxxxxxxxxxx

La commune / communauté de communes de xxxxxxxx, n'est pas couverte par un SCoT applicable, bien que se situant dans le périmètre arrêté du ScoT de xxxxxxxx.

En conséquence, la commune/communauté de communes sollicite une dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation des zones pré-citées, en application des articles L.142-4 et L.142-5 du code de l'urbanisme.

Vous trouverez ci-joint le dossier technique de demande de dérogation vous permettant d'instruire cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire ou le Président de xxxxxxxxxxxx